



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 DECEMBRE 2017

Etaients présents :

- Frédéric SABY, Maire
- Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- André FOURNIER, 3ème adjoint
- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- Mickaël BESSERVE
- Frédéric DUGOUT
- Dominique FOURNIER
- Jean-François MARCHEIX (arrive à 20h10)
- Christelle MONNET
- Josiane MOUTARDE
- Franck PERE
- Mathieu THOMAS
- Roland VIALIS
- Damian WALSH

Etait invitée :

- ◆ Laurie Chefdeville, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2017
3. Validation des nouveaux statuts du SIAEP
4. Modification des statuts du SMAD des Combrailles
5. Subvention aux associations
6. Décision modificative du Budget Principal
7. Distraction foncière pour la parcelle BD 268 (ONF)
8. Demande DETR 2018
9. Demande FIC 2018
10. Agenda d'Accessibilité Programmée
11. Questions diverses

La séance débute à 20h06.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le maire propose l'ordre du jour et demande le retrait de la demande FIC 2018 et le rajout au point n° 9 de la validation de l'offre du marché voirie 2016.

Vote : 15 voix pour

2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2017

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2017 est soumise au vote.

Vote : 15 voix pour

3. Validation des nouveaux statuts du SIAEP

Le maire informe le conseil de la refonte totale des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP), notamment le rajout de nouvelles communes.

Le siège social est fixé à la mairie de Pontaurmur.

Il propose de valider ces nouveaux statuts.

Vote : 15 voix pour

4. Modification des statuts du SMAD des Combrailles

Afin d'adapter le fonctionnement du SMADC (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles) à la nouvelle législation en vigueur avec notamment la fusion des communautés de communes, les statuts du SMADC ont dû être modifiés en profondeur.

Il est précisé aussi que 3 communes ont demandé leur retrait du SMADC : St-Ours-les-Roches, Pulvérières et Charbonnières-les-Varennnes.

Le maire propose de valider ces modifications.

Vote : 15 voix pour

5. Subvention aux associations

Les associations ayant fait la demande de subvention auprès de la commune se verront octroyer la somme de 150 € chacune versée par le budget communal.

Association	Somme
Association des Parents d'Élèves du RPI La Goutelle/St-Jacques d'Ambur	150 €
Union Sportive Ambur/Miremont/La Goutelle	150 €
Comité des Fêtes de La Goutelle	150 €
La Goutelle Demain	150 €
La Pétanque Goutelloise	150 €
Loisirs Amitié	150 €
Val de Sioule Foot	150 €
Anciens d'AFN	150 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Canton de Pontgibaud	150 €
Société de Chasse de La Goutelle	150 €
Restons en Forme à La Goutelle	150 €
Yoga pour tous	150 €
Conscrits de La Goutelle	150 €
Total	1 950 €

La subvention versée à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jacques-d'Ambur/La Goutelle, d'un montant de 1100 € sera directement prise en charge par les indemnités du maire et des adjoints.

Elle permet, notamment, le règlement de la cotisation assurance décès/invalidité des Sapeurs-Pompiers volontaires.

Le maire demande de valider le versement des subventions à charge de la commune.

Vote : 14 voix pour
1 voix contre

6. Décision modificative du Budget principal

Le maire propose une modification budgétaire.

Lors de l'établissement du budget 2017, il a été prévu un emprunt de 100000 €, dont le montant du capital est imputé en section « investissement ». Par contre, le montant des intérêts n'a pas été imputé en section « fonctionnement ».

Le maire propose la modification suivante :

- Crédit à imputer au compte 66111 «Intérêts des emprunts/ dettes» : + 3000 €
- Crédit à retirer du compte 615221 «Bâtiments Publics» : - 3000 €

Vote : 15 voix pour

7. Distraction foncière pour la parcelle BD 268 (ONF)

Suite à la vente au Conseil Départemental d'une portion de la parcelle BD 268 (près de Ballot) pour une surface de 72 centiares, pour la réalisation d'accotement de sécurité en bordure de la RD 941, il est nécessaire de soustraire cette portion de parcelle du régime forestier géré par l'Office National des Forêts dont elle bénéficiait auparavant.

Le maire propose de valider cette distraction foncière.

Vote : 15 voix pour

8. Demande DETR 2018

En vue de l'aménagement provisoire (en graviers) d'un parking à proximité de l'école communale, le montant des travaux sera de 7500 € ht.

Le maire propose de faire une demande de DETR 2018 pour la somme de 2250 € soit 30 % du coût des travaux. Le reliquat sera autofinancé par la commune.

Vote : 15 voix pour

9. Offre du marché voirie 2016

La commission « Appel d'Offre » avait validé l'offre de l'entreprise Coudert pour la réalisation des travaux de voirie pour la somme de 94852,08 € TTC. Cependant, aucune délibération n'avait été prise par le Conseil Municipal et il convient de régulariser cette omission.

Le maire propose de valider le marché Coudert.

Vote : 15 voix pour

Les travaux ont été réalisés cet automne. Toutefois, en raison du mauvais état de la sous couche de la rue de la mairie, et de la présence d'eau en sous-sol, des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour un montant de 8 290,20€ TTC.

Le montant de ces travaux n'avait donc pas été prévu au budget primitif 2017.

En accord avec notre prestataire, il le sera au budget primitif 2018 et versé à l'entreprise en cours d'année.

Il est proposé d'interdire les poids lourds de plus de 3T5 sur cet axe excepté les bus.

La proposition est retenue. Pour cela, il sera nécessaire de prendre un arrêté municipal après information de la DRD (Division Routière Départementale des Combrailles du Conseil Départemental).

Il conviendra également de procéder à l'achat et à l'implantation de panneaux de signalisation.

10. Agenda d'Accessibilité Programmée

Le projet stratégique Ad'AP a été adressé par mail à tous les conseillers afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Les travaux de modifications nécessaires sont planifiés sur une période de 9 ans à compter de 2016.

Après débats, le document est amendé avec l'ajout de « au regard de la législation en vigueur » à la suite de la phrase « aucun des établissements n'est accessible ».

Les travaux demandés peuvent seulement être éligibles au Fond d'Intervention Communal (FIC) du Conseil Départemental, vu la suppression de la réserve parlementaire.

Nous avons l'obligation d'installer un Boucle à Induction Magnétique (BIM) à la mairie et à l'agence postale.

Il est proposé de solliciter « La Poste » afin d'obtenir une prise en charge du coût de cet équipement.

Les prochains travaux concerneront notamment l'ancienne école, les sanitaires de la cantine scolaire et l'agence postale communale.

Le maire propose de valider l'Agenda Accessibilité Programmée.

Vote : 14 voix pour
1 abstention

11. Questions diverses

Le maire nous fait part des informations suivantes :

- Le Sous-Préfet viendra à la rencontre des maires de notre communauté de communes afin de les concerter sur la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ).
- La communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans propose la location de son minibus à raison de 0,20 € par kilomètre parcouru, aux associations, avec obligation de rendre le véhicule avec le plein de carburant.
- Les points de lecture publique de notre communauté de communes, dont celui de La Goutelle, vont être équipés d'une tablette très prochainement.
- Mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) afin d'harmoniser le mode de rémunération de tous les agents de la communauté de communes.
- Taillage des haies : très bons retours des riverains.
Il avait été prévu 80 heures de taillage par une entreprise privée. Seules 70 heures ont été réalisées et facturées.
- Il est demandé quel est l'avenir des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Aucune information n'est connue à ce jour. Cependant un sondage est prévu auprès des parents d'élèves. La communauté de communes doit également réunir, prochainement, une commission de travail sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 22h13.

La secrétaire

Le maire